



Réf : AC/CN/2023/032

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE**

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 6 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le six février à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 10
Votants : 14

Date de convocation
31/01/2023
Date d'affichage
31/01/2023

Étaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire
Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjoint au Maire.

Madame Dominique BLAIR, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Sylvie DUFOSSÉ VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHÈRE, Conseillers Municipaux.

Absente : Madame Sophie SIEG

Absents excusés et représentés :

Madame Elodie ANGELES avec pouvoir à Monsieur Stéphane GIANNETTI,

Monsieur Nicolas FAURE avec pouvoir à Monsieur François LANCERAUX,

Madame Laurence BERGHGRACHT avec pouvoir à Madame Corry NEAU

Monsieur Jean-Noël GAUTHIER avec pouvoir à Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE

Secrétaire de séance : Madame Corry NEAU



Monsieur le Maire demande au Conseil si le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2022 appelle des remarques.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Il remercie l'assemblée et propose de passer à l'ordre du jour.



ORDRE DU JOUR

- 1- Signature d'un bail commercial pour l'installation d'un salon d'esthétique dans les locaux situés au-dessus de l'ancienne poste et détermination du montant du loyer,
- 2- Demandes de subventions :

- a. Auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour le remplacement des fenêtres et de deux portes d'entrée à l'école maternelle-phase 2,
- b. Auprès du Département de l'Oise pour le remplacement des fenêtres et de deux portes d'entrée à l'école maternelle-phase 2,
- 3- Etude de principe d'aménagement pour la reconversion de l'aire sportive (route d'Apremont) en lieu de détente et de sensibilisation à la nature,
- 4- Amortissement du fonds de concours versé à la CCAC pour la mise en place de deux caméras de vidéosurveillance,
- 5- Aide financière pour soutenir le projet d'une sportive de haut niveau,
- 6- Création d'un numéro de rue,
- 7- Présentation du tableau d'avancement de grade au titre de l'année 2023,
- 8- Adhésion de deux EPCI au Syndicat d'Energie de l'Oise,
- 9- Questions diverses.

1. BAIL COMMERCIAL POUR L'INSTALLATION D'UN SALON D'ESTHETIQUE AU-DESSUS DES LOCAUX DE L'ANCIENNE POSTE SITUÉE 1 BIS AVENUE DE VERDUN

Le Conseil Municipal accueille Madame Véronique Migot qui présente son projet de salon d'esthétique dans les locaux situés au premier étage de l'ancienne poste.

Après cette présentation le Conseil Municipal doit délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer un bail commercial avec cette dernière.

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2020 la Municipalité a entamé une démarche de revitalisation du village en permettant à des commerçants de s'installer dans certains locaux vacants appartenant à la commune.

C'est ainsi qu'un salon de coiffure a ouvert ses portes en 2022, dans les locaux de l'ancienne poste, et qu'en mai prochain un bistrot de pays ouvrira dans les locaux de l'ancienne gare.

Madame Migot a fait des démarches auprès de la commune afin de savoir si un local pourrait être mis à sa disposition pour l'installation d'un salon d'esthétique.

Monsieur le Maire rappelle que les locaux au-dessus de l'ancienne poste, situés 1 bis avenue de Verdun, sont inoccupés et seraient tout à fait adaptés pour ce type d'activité.

Il est donc envisagé de proposer à la location l'appartement au-dessus de l'ancienne poste avec une remise en état des locaux qui serait réalisée par le preneur.

Monsieur le Maire demande au Conseil son accord pour :

- la mise en location de ce local,
- la signature d'un bail commercial dont la rédaction sera confiée à l'office notarial de Chantilly.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents et représentés.

2a-2b- DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'ÉTAT ET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour déposer deux dossiers de demandes de subventions pour le remplacement des fenêtres et de deux portes d'entrée à l'école maternelle-phase 2

- a. Auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),
- b. Auprès du Département de l'Oise au titre de l'Aide aux Communes,

Monsieur le Maire détaille l'objet de ce projet de travaux en rappelant que les fenêtres d'une classe de l'école maternelle ont été remplacées en 2022 grâce à la participation financière de l'Etat et du Conseil Départemental de l'Oise.

Ces nouveaux équipements ont contribué à une meilleure isolation thermique et phonique dans une des deux classes de ce bâtiment.

Afin de poursuivre cette démarche de rénovation énergétique, il est envisagé de procéder au remplacement des fenêtres de la seconde classe ainsi que de deux portes d'entrée.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL au chapitre « rénovation thermique » et auprès du Département de l'Oise au chapitre « rénovation des bâtiments publics ».

Monsieur le Maire demande au conseil son accord concernant la contexture du projet de travaux, le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat et du Département ainsi que l'autorisation de signer tout document afférent à ce projet.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la contexture du projet de travaux,
- D'autoriser le Maire à transmettre un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL et auprès du Département au titre de l'Aide aux Communes au taux le plus élevé possible,
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

3- ÉTUDE DE PRINCIPES D'AMÉNAGEMENTS POUR LA RECONVERSION DE L'AIRE SPORTIVE EN LIEU DE DÉTENTE ET DE SENSIBILISATION À LA NATURE AU LIEU-DIT « LES HUIT RANGS ».

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de reconversion de l'ancienne aire sportive située Route d'Apremont (ancien stade de football).

La Municipalité souhaite que cet espace soit transformé en lieu de détente, promenade et sensibilisation à la nature.

Des études préalables doivent être réalisées par un bureau spécialisé afin de déterminer quel type de projet serait le plus pertinent sur ce site.

Une première démarche a été menée, en collaboration avec le Parc Naturel régional et les élus représentants la commune au sein du Parc, afin de réaliser un cahier des charges ainsi qu'une consultation pour le recrutement d'un bureau d'étude.

Le cabinet À CIEL OUVERT a été retenu.

Le coût total de l'étude est de 14 424,00 € TTC dont 80% est pris en charge par le PNR avec un reste à charge pour la commune 2 885,00 €.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Madame Neau souhaite préciser les points suivants :

La convention tripartite fait mention d'étudier l'accueil d'animaux, alors que nous ne faisons pas ce choix – ne faudrait-il pas que cela ne soit pas inscrit

Il n'est pas non plus prévu de planter des arbres fruitiers, d'ailleurs les derniers qui ont été installés, notamment au golf le long de la promenade, ont été volés.

De même, il est important de garder un grand espace, jeux et sport

Page 2 – Il est noté « suite au choix opéré par le PNR et les représentants de la commune », il me semble important que le choix soit celui de la commune avant tout.

Une attention particulière doit être apportée aux coûts d'aménagement étant donné le contexte financier...

Monsieur le Maire remercie Mme Neau pour ces précisions et propose de passer au vote.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la contexture du projet d'étude et de travaux,
- D'autoriser le Maire la convention d'aide financière avec le PNR,
- D'autoriser le Maire à signer tout autre document afférent à cette opération.

4-DURÉE D'AMORTISSEMENT DU FONDS DE CONCOURS VERSÉ À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIENNE POUR LA MISE EN PLACE DE DEUX CAMÉRAS DE VIDEOSURVEILLANCE.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Corry NEAU, adjointe en charge des finances qui rappelle que par délibération en date du 4 octobre 2022, le Conseil Municipal a attribué un fonds de concours à la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne en vue de participer au financement de deux caméras de vidéosurveillance, à hauteur de 2 979,80€. Ce fonds a été versé en 2022.

Les fonds de concours pour ce type d'équipement doivent être amorties.

Madame NEAU propose de fixer la durée d'amortissement à 1 an.

Après avoir entendu l'exposé de l'adjointe en charge des finances et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer la durée d'amortissement du fonds de concours versé à la CCAC en 2022 à 1 an à compter de l'année 2023.

5-AIDE FINANCIÈRE APPORTÉE A UNE SPORTIVE DE HAUT NIVEAU

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de Madame Anaïs Preney, Vinolienne et sportive de haut niveau qui pratique le hockey subaquatique.

Cette jeune femme démarche les communes afin d'obtenir des aides pour financer son voyage, ainsi que celui de son équipe, au championnat du monde de hockey subaquatique qui se déroulera en juillet 2023 à Brisbane en Australie.

Monsieur le Maire propose de lui accorder une aide financière de 400 € et précise que le logo de la commune apparaîtra sur les équipements.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour le versement d'une participation de 400 € pour contribuer au financement de ce voyage.

6- CHANGEMENT D'ADRESSE : CRÉATION D'UN NUMÉRO DE VOIE COMMUNALE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courriel de Madame DOUTRIAUX, en date du 11 janvier 2023, qui expose que sa propriété se trouve à l'angle de l'Impasse Molière et de la rue de la République et porte actuellement le n°2 Impasse Molière.

Elle demande la création d'un numéro rue de République car l'accès à sa propriété se fait depuis cette rue et non plus depuis l'impasse Molière.

La parcelle concernée est cadastrée AB n°103.

Monsieur le Maire précise que ce numéro existe déjà physiquement encastré dans le mur côté rue de la République, mais n'est pas référencé aux services du cadastre il apparaît donc nécessaire de régulariser cette situation afin qu'il le soit.

Il propose au Conseil que cette parcelle se voit attribuer le **n°21 rue de la République**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour attribuer à la parcelle cadastrée AB n°103 et appartenant à Madame DOUTRIAUX le 21 rue de la République.

7- PRÉSENTATION DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n°14 prise le 21 mars 2022, fixant le taux d'avancement de grade à 100% pour le cadre d'emploi des Adjoint administratifs principaux de deuxième classe,

Il présente le tableau d'avancement au titre de l'année 2023 comme suit :

Service administratif

Nombre d'agent pouvant prétendre à un avancement de grade	Nombre d'agent proposé à l'avancement de grade	Grade actuel	Grade d'avancement
1	1	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe

Le Conseil Municipal adopte le tableau d'avancement de grade tel qu'il a été présenté.

8- ADHÉSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU CLERMONTOIS ET DU PAYS DE VALOIS AU SYNDICAT D'ÉNERGIE DE L'OISE

Les communautés de communes du Clermontois et du Pays de Valois ont sollicité leur adhésion au Syndicat d'Énergie de l'Oise.

En tant que membre, la commune de Vineuil-Saint-Firmin doit approuver cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette adhésion.

Questions diverses :

Extinction de l'éclairage public

Le Maire explique que la société Daché a mis en place des lumandars permettant de procéder au réglage des horloges et donc à l'extinction de l'éclairage public la nuit.

Il y a toujours une difficulté au niveau de la mise en route de l'éclairage qui se fait à 18h00 alors qu'il fait encore jour mais cela va se régler.

Salle de repos/salle de réunion

Une salle de repos a été aménagée pour le personnel de l'école maternelle (ATSEM) pour une occupation sur le temps du midi pour le déjeuner.

Salle de repos qui sert également aux gendarmes de Chantilly lors de leur permanence mensuelle.

Elle sera, par ailleurs, mise à disposition des associations pour des réunions ponctuelles à la demande.

Permanence gendarmerie sur la commune

La première permanence des gendarmes, sur notre commune, s'est tenue le samedi 4 février de 11h à 12h dans cette nouvelle salle de réunion situé 1 bis avenue de Verdun.

Ils ont fait part de leur présence un samedi par mois de 11h à 12h à l'ensemble des commerçants qui pourront, si besoin est, venir les rencontrer dans le local de l'avenue de Verdun.

Ils ont également eu la visite de quelques Vinoliens.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h45.